

Dossier de candidature rentrée 2020

Photo du
candidat



CAP AERONAUTIQUE option Avionique – 1^{ère} année **CAP AERONAUTIQUE option Avionique OU CAP Electricien** **par apprentissage en terminale**

Lycée professionnel
DES TROIS RIVIERES
1, rue des Cormiers
BP 78
44160 Pont-Château

Proviseur
O. TAVAN

☎ 02 40 45 66 80

Courrier électronique :
ce.0440541z@ac-nantes.fr

- Première année : **formation sous statut scolaire**
- Deuxième année : **formation par la voie de l'apprentissage**



DOSSIER A ADRESSER PAR MAIL
A VOTRE ETABLISSEMENT ACTUEL
POUR LE 24 AVRIL 2020

Peuvent se porter candidats : **les élèves de Troisième (dont 3^{ème} PEP et SEGPA),**
de Seconde générale ou Seconde professionnelle.

Attention, si l'élève n'a pas 16 ans au 1^{er} septembre 2021 (début de la seconde année),
il risque de ne pas trouver d'apprentissage (En aéronautique, les entreprises ne
prennent pas d'apprenti avant 16 ans par exemple).

RENSEIGNEMENTS SUR LE (LA) CANDIDAT(E)

NOM : Prénom(s) :

INE (n° figurant sur le certificat de scolarité, à demander au secrétariat de l'établissement) :

Né(e) le : à Sexe : F M

Adresse :

Code postal : Ville :

NOM et Prénom du responsable :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail (du Responsable) :@.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION LP3R

Dossier reçu le : Complet Incomplet

DECISION

- Classé(e) en liste principale**
 Classé(e) en liste supplémentaire n°
 Refusé(e)

A.....le.....

Signature du chef d'établissement

VOTRE SCOLARITE

Année	Classes	Etablissements scolaires (avec les coordonnées)
2019-2020		
2018-2019		
2017-2018		

BOURSIER :

OUI

NON

Nombre de parts :

REGIME SOUHAITE : cochez

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

EXIGENCES ATTENDUES PENDANT LA FORMATION EN ETABLISSEMENT ET EN ENTREPRISE

Le respect de l'autre : s'exprimer dans l'application de la loi et des règles, c'est-à-dire dans l'acceptation de la différence, dans l'accueil de l'autre.

La rigueur dans ses actes : respecter les règles, les procédures et les horaires. Cela se traduit entre autre par une volonté affirmée de ponctualité, de précision, de régularité, de fiabilité et de respect des règles de non divulgation d'information quand cela est précisé.

L'esprit d'équipe : collaborer, partager et s'entraider afin d'atteindre collectivement un objectif commun.

L'autonomie avec un comportement responsable : savoir gérer son poste de travail en fonction des consignes, des règles et des procédures définies par l'équipe ou son responsable.

La mobilité : la mobilité est une exigence incontournable.

- L'entreprise Airbus de St Nazaire sélectionne les élèves qui pourraient l'intéresser en fin de première année. Le nombre de places est limité. Elle ne sera pas en mesure de prendre tous les élèves de 1^{ière} année en CAP aéronautique option Avionique et apprentissage lors de la 2^{ième} année. Il faudra donc pouvoir trouver une autre entreprise d'accueil si le souhait d'orientation en avionique est maintenu. Ces entreprises sont dispersées sur tout le territoire français.
- Les élèves qui préféreront l'électricité Bâtiment devront réaliser les mêmes recherches d'entreprises d'accueil afin de préparer le CAP Electricien en élargissant également leurs recherches géographiques.

Santé : la reconnaissance des couleurs est incontournable dans le domaine de l'électricité afin de différencier les différents fils électriques composant un harnais, un schéma électrique.... Pour vous engager dans cette formation, vous ne devez pas avoir de difficultés liées à la reconnaissance des couleurs.

AVANT LA FORMATION

Mini-stage : La participation à des mini-stages de découverte de ces sections semble incontournable afin de confirmer votre choix pour la 2^{ième} année.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL :

Motivez votre choix pour une entrée en formation de **CAP Electricien et/ou en CAP Aéronautique option avionique** en formation sous statut scolaire pour la première année et en formation par la voie de l'apprentissage pour la deuxième année.

(Votre motivation sera prise en compte pour la sélection des dossiers)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Le

Signature de l'Elève

Signature du Responsable légal

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (seuls les dossiers complets seront pris en compte)

- Photocopies des bulletins de l'année en cours ET de l'année de 3^{ème} pour les élèves de 2^{nde}

- Document « engagements de la famille » signé

- ATTENTION de ne pas oublier l'avis signé du chef d'établissement



**SI VOTRE DOSSIER EST RETENU
VOUS SEREZ CONVOQUE(E) A UN ENTRETIEN**
(Sous réserve du calendrier national de l'orientation)
au Lycée Professionnel des Trois Rivières à Pontchâteau.

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE SUR LA POURSUITE D'ETUDES ENVISAGEES, AU REGARD DES EXIGENCES DE LA FORMATION

Très favorable

Favorable

Assez favorable

Réservé

Défavorable

Observations du Chef d'Etablissement d'origine :

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du Chef d'Etablissement d'origine

Cachet de l'Etablissement

Les résultats à la procédure d'admission en CAP Aéronautique seront communiqués
le lundi 18 mai 2020.

Du 4 mai au 1er juin 2020 :

Les candidats admis ou en liste supplémentaire doivent impérativement confirmer leur choix par une saisie de ce vœu en rang 1 sur le téléservice affectation*

* deux situations possibles :

1 - vous possédez des identifiants de connexion au téléservice -affectation (fournis par l'établissement actuel de votre enfant) : vous effectuez la saisie du vœu

2 - vous ne possédez pas d'identifiants de connexion au téléservice - affectation, vous renseignez la fiche de vœu palier 3ème à remettre à votre établissement actuel avant le mercredi 20 mai 2020.

L'établissement effectuera la saisie de vos vœux avant le 1er juin 2020.

Les candidats refusés doivent formuler d'autres vœux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Madame BOURHIS (Proviseure Adjointe)

Madame BERNARD (Directrice des Formations)

1 rue des Cormiers BP 78 44160 POINT-CHATEAU

Tél : 02 40 45 66 80 ce.0440541z@ac-nantes.fr

NOM :PRENOM :



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

- AÉRONAUTIQUE Option AVIONIQUE / ELECTRICIEN(NE)

ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE

CAP en 2 ans :

- La **première année** est sous statut scolaire avec 7 semaines de période de formation en entreprise (Stage / PFMP)
- L'**année de terminale** est sous statut « apprenti », avec 14 semaines au centre de formation (lycée professionnel des Trois Rivières de PONTCHATEAU) et 30 à 38 semaines en ENTREPRISE (dont congés sur temps entreprises). Le jeune est salarié de l'entreprise sous contrat de travail avec tout ce que cela implique (5 semaines de congés par an, horaires de l'entreprise, etc...).
- Si l'élève n'est pas retenu par une entreprise dans le domaine câblage/montage en aéronautique, il lui est proposé de poursuivre en terminale CAP ELECTRICIEN (2^{ème} année) toujours sous le statut d'apprenti afin de garantir un cursus complet de formation et une possibilité de poursuite d'études. Il devra alors trouver une entreprise où réaliser cet apprentissage.

Hébergement

- L'hébergement en internat est possible suivant les places disponibles, en première année uniquement.
- En ce qui concerne l'année en apprentissage (**classe terminale**), les démarches de recherche **d'un logement et la prise en charge sont à l'initiative des familles** (ou responsables légaux) des apprentis.

Recherche de l'entreprise : stage et apprentissage

- La recherche de l'entreprise pour le stage à effectuer en **classe de première** se fait par l'élève et ensuite le professeur principal prendra le relais si besoin en accompagnant le jeune dans sa démarche.
- En ce qui concerne la recherche de l'entreprise d'accueil pour l'apprentissage, en **classe de terminale**, la démarche doit être personnelle pour toutes les entreprises (sauf pour Airbus ou le lycée regroupe les demandes).
- En aucun cas, le choix de l'entreprise ne doit se faire sur **le seul critère géographique**. Cette formation requiert **une mobilité sur tout l'hexagone** afin de trouver le site qui accepte de prendre l'élève en apprentissage. L'entreprise est seule décisionnaire pour le recrutement d'un apprenti au sein de son établissement.

Nous avons pris connaissance du texte ci-dessus.

A le

Signature des parents ou responsables légaux des apprenants précédée de « Lu et approuvé »

Document à remettre avec le dossier de candidature.